

Atelier 4 : *Travailler hors les murs*

Travailler hors les murs c'est travailler à l'extérieur d'un cadre traditionnel, d'une institution nous dit le dictionnaire. D'emblée la définition nous guide dans plusieurs directions : le cadre et son éventuelle modification, l'opposition interne-externe, l'institution et son fonctionnement.

Qu'est-ce qui définit le cadre de nos interventions ? Quels sont ces murs qui le délimitent, les murs physiques du CMPP, les murs intériorisés qui définissent notre cadre interne ? Les murs délimitent un espace, une intériorité, une intimité mais ils peuvent aussi se révéler être des remparts défensifs érigés contre des attaques supposées venues de l'extérieur.

Pourquoi travailler *hors les murs* ? La question ne va pas de soi. S'agit-il de renforcer un cadre trop fragile ou inadapté au regard des demandes qui nous sont adressées ? S'agit-il au contraire de déployer un cadre dont la richesse et le potentiel ne peuvent se limiter au cadre traditionnel du CMPP ? Ce travail tient-il à la fois de l'un et de l'autre ?

Plusieurs écueils peuvent se rencontrer : le risque de l'intrusion dans l'intimité, la réalité du quotidien des familles et la confusion qui pourrait en résulter ; des interventions qui viendraient pallier des manques incombant à d'autres, en particulier.

La difficulté de rencontrer un nombre croissant de familles et d'enfants pour lesquels le lieu même du CMPP est parfois une abstraction vide de sens nous oblige à tisser des liens par d'autres canaux tels que le travail *hors les murs*. La rencontre peut s'envisager in situ dans le milieu familial ou dans d'autres lieux comme l'école dans un partenariat favorisant l'inclusion scolaire. La crise COVID et le confinement ont permis le développement de nouvelles formes de prise en charge à distance par le recours à la visioconférence notamment. Le travail de prévention peut prendre aussi une place essentielle comme par exemple lors des interventions en crèche. Beaucoup de modalités existent déjà et d'autres restent à inventer. Quand un professionnel se déplace c'est le CMPP qui va à la rencontre de l'autre.

Ces nouvelles modalités de travail questionnent en profondeur nos pratiques et le sens que nous y mettons. Comment pensons-nous ce cadre ? Est-il réellement nouveau par rapport à nos pratiques habituelles ? Peut-on en définir des indications spécifiques ? Quels effets constatons-nous sur nos prises en charge ? D'autre part, comment la valeur de ce travail est-elle mesurée et quantifiée dans nos rapports d'activité ?

Cet atelier, ouvert à tous sera un espace de réflexion et de partages d'expériences : votre avis contribuera aux débats.